

Délibération N° **19/CA/2024**

Désignation des personnalités qualifiées siégeant au titre de la catégorie n° 2 du conseil d'administration de la ComUE

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » et, notamment, l'article 10.1 desdits statuts ;

Vu la délibération n° 02/CA/2024 datée du 13 février 2024, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de la ComUE ;

Vu l'avis 03-dir-2024 datée du 21 mai 2024, portant proposition de personnalités qualifiées pour siéger au titre de la catégorie n° du conseil d'administration,

Vu la séance du conseil d'administration du 4 juin 2024,

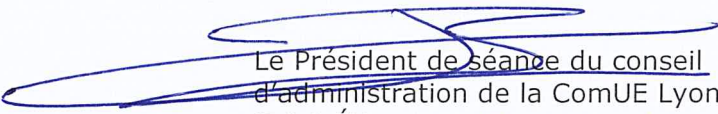
Membres en exercice : 37
Quorum : 19
Membres présents et représentés : 36
Membre ne prenant pas part au vote : 0
Voix pour : 36
Voix contre : 0
Abstention : 0

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne désignent les personnalités qualifiées siégeant au titre de la catégorie n° 2 suivantes :

- **Monsieur Nicolas BONNET ;**
- **Madame Virginie VALENTIN ;**
- **Madame Karine DOGNIN-SAUZE.**

Article 2 : Le Directeur général des services de la ComUE est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Lyon, le 4 juin 2024,


Le Président de séance du conseil
d'administration de la ComUE Lyon
Saint-Étienne **Pascal RAY**